Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 667-2022 – Règlement modifiant le règlement 612-2018 portant sur le zonage afin de définir l'affichage des numéros civiques

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 14 décembre 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du règlement 667-2022 modifiant le règlement 612-2018 portant sur le zonage afin de définir l'affichage des numéros civiques

QUE le règlement a fait l'objet de la délivrance d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité Régionale de Comté de Rouville le 24 janvier 2022.

QUE le règlement numéro 667-2022 et 638-2020 entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 25 janvier 2022;

QUE le règlement ci-haut mentionné sont disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 25e jour du mois de janvier 2022.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier